



Communiqué de presse du 30 novembre 2025

Les Vaudois confirment que le droit de vote est exclusivement lié à la nationalité suisse

Une deuxième fois depuis le vote du 4 septembre 2011 et à la suite du refus de faciliter le droit de vote des étrangers au niveau communal, les Vaudois ont confirmé ce jour que le droit de vote au niveau cantonal est exclusivement lié à la nationalité suisse. Ainsi, seuls les étrangers ayant achevé leur naturalisation et étant devenus suisses pourront obtenir le droit de vote et d'éligibilité.

Ce refus clair par 63.61% montre que le peuple n'a pas été convaincu par une réforme qui aurait affaibli la signification même de la citoyenneté suisse. Accorder le droit de vote sans naturalisation, uniquement sur la base du séjour, revient à dissoudre progressivement la valeur de l'engagement civique. Sylvain Freymond, président de l'UDC Vaud et conseiller national, rappelle : « le droit de vote n'est pas un outil d'intégration, mais la reconnaissance d'une intégration accomplie, complète et assumée. »

Les Vaudois ont également rejeté l'idée dangereuse de créer des « demi-citoyens » disposant de certains droits politiques, mais pas de la pleine citoyenneté. Une telle concurrence à la naturalisation aurait brouillé les repères et encouragé des logiques communautaristes incompatibles avec notre conception unitaire de la souveraineté populaire. Le droit de vote appartient aux citoyens, pas seulement aux résidents.

Pas de droit sans devoir

À l'heure où certains réclament toujours plus de droits politiques sans contreparties civiques, le peuple a rappelé une évidence fondamentale : seule la naturalisation doit ouvrir l'accès aux droits politiques supplémentaires. C'est la voie légitime, respectueuse de nos institutions et garante d'une intégration authentique.

« Nous saluons ce choix clair, responsable et porteur de stabilité. Le débat doit maintenant se recentrer sur la promotion d'une naturalisation pleine et entière, véritable chemin vers la participation démocratique. », réagit Grégory Bovay, député et vice-président du PLR Vaud. Le canton de Vaud a parlé, et son message est sans ambiguïté : la citoyenneté suisse mérite d'être pleinement assumée pour être pleinement exercée.



NON au droit de vote pour les personnes sous curatelle de portée générale

Les Vaudois ont largement refusé par 71.36% d'accorder le droit de vote aux personnes sous curatelle générale. Ce vote confirme la volonté populaire de préserver la cohérence du cadre civique et de garantir que ce droit fondamental reste lié à la capacité de discernement.

« Les Vaudois ne se sont pas laissé émouvoir par les arguments prétendument inclusifs des associations qui ont œuvré à accorder le droit de vote aux étrangers non-naturalisés et aux personnes sous curatelle de portée générale. Le droit de vote appartient aux citoyens suisses aptes de discernement et la clarté du vote des Vaudois est sans appel », conclut Félicien Monnier, président de la Ligue vaudoise.

Contact :

Félicien Monnier, président
de la Ligue vaudoise
078 602 51 93

Grégory Bovay, député et vice-
président du PLR Vaud
079 538 94 18

Sylvain Freymond, conseiller
national et président de l'UDC
079 549 51 93